

RAPPORT N° 97/6-78
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE PLURIANNUEL
POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS, COMBUSTIBLES
ET LUBRIFIANTS**

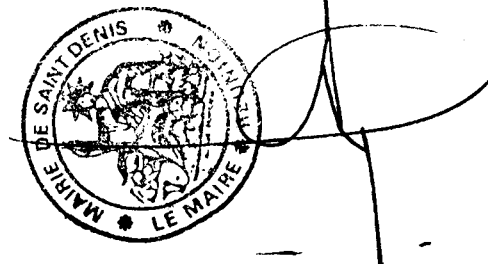
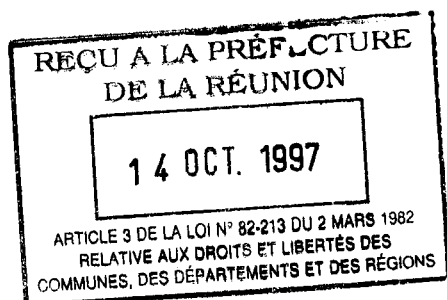
Considérant le montant estimatif des besoins annuels en carburants, combustibles et lubrifiants, je vous informe de l'obligation de lancer un appel d'offres.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (art 295 et suivants du CMP),
 - fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (art 274 du CMP),
 - marché à bons de commande sur la base d'un prix public ajustable affecté d'un rabais (Art. 273 et 275 du CMP),
 - durée initiale : année civile 1998, reconductible jusqu'au 31 décembre 2000,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 2 500 000 F -les crédits définitifs seront inscrits au BP 1998 sous les numéros d'enveloppe 1744, 1742 et 2309- ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (plusieurs) marché(s) à bons de commande avec le (les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-78
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE PLURIANNUEL
POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS, COMBUSTIBLES
ET LUBRIFIANTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-78 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD onzième Adjoint au Maire,
présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances,

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les numéros d'enveloppe 1744, 1742 et 2309 du BP 1998 ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la fourniture de carburants, combustibles et lubrifiants.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 97/6-78

ARTICLE 3

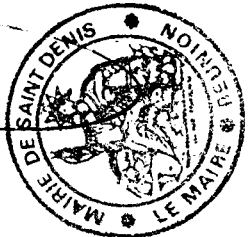
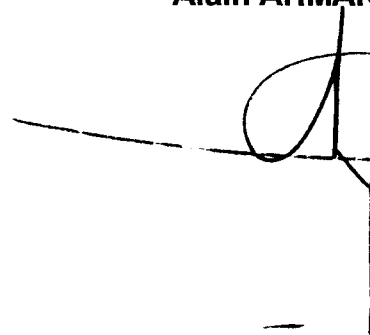
Autorise le Maire à lancer un marché sur appel d'offres pour les véhicules de série en engageant préalablement la consultation ouverte et à traiter par marché(s) négocié(s), en cas de résultat infructueux.

ARTICLE 4

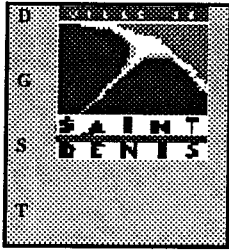
Autorise le Maire ou son délégué à signer le (les) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,
le - 7 OCT. 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



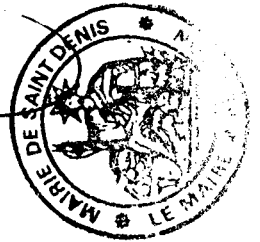
**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION**
14 OCT. 1997
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



ANNEXE AU RAPPORT N° 97/6-78

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 03 OCT. 1997

LE MAIRE



Alain ARMAND
Adjoint

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

14 OCT. 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

N° LOT	NATURE	OBSERVATIONS
1	Carburant	Super, gazole, sans plomb
2	Combustible	Gaz, fuel
3	Lubrifiant	Huile, graisse